



En français, nous pouvons le traduire comme
« Pouvoir d’agir et participation des personnes en situation de handicap ».

Bonjour, je m'appelle **Katia Jouatel**, je suis salariée à temps partiel et adhérente à l'APF France handicap depuis le 25 mars 2024.

Ma *mission* au sein de la Délégation 65 APF France handicap concerne le *déploiement de la démarche EPoP dans le département des Hautes-Pyrénées* en collaboration avec **Mélanie Roumégères** du CREAI- ORS Occitanie (<https://creaiors-occitanie.fr/>)





EPoP est une **démarche nationale** qui vise à
(<https://epop-project.fr/>)

Développer le recours aux interventions par les pairs en mobilisant les savoirs expérientiels des personnes en situation de handicap.

Ces personnes deviennent alors des intervenants-pairs.

« **L'intervention par les pairs**, c'est lorsque qu'une personne en situation de handicap (que l'on nomme alors « intervenant pair ») transmet son savoir et son expérience à d'autres personnes : par exemple, à d'autres personnes en situation de handicap, mais aussi à des médecins, des éducateurs, des enseignants, des parents d'une personne en situation de handicap, des organismes publics, des associations, des entreprises, des décideurs politiques, etc. »



N'hésitez pas à me contacter au

06.77.29.75.77 ou

katia.jouatel@apf.asso.fr



Je vous recevrai également avec plaisir dans les locaux de l'APF France handicap pour toutes vos questions relatives à la démarche EPoP.

À bientôt,
Katia Jouatel